

LA MONTAGNE :

Le budget primitif 2020 a été adopté

- CHAMPAGNAC-LA-PRUNE
-

Publié le 14/09/2020

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises.

Associations. Les élus ont voté pour un montant de subventions aux associations de 1.240 €.

Budget primitif 2020. Le budget de fonctionnement a été approuvé en dépenses et en recettes à 270.280 €. Le budget d'investissement en dépenses et en recettes s'élève à 193.386 €.

Domaine public. Pour 2020, la redevance occupation domaine public Enedis se monte à 212 € ; pour le domaine public orange, elle s'élève à 41,66 €/km pour les artères souterraines et 55,54 €/km pour les artères aériennes.

Commissions communales. Le Conseil municipal a voté la liste des 12 commissaires titulaires et 12 suppléants pour siéger à la Commission communale des impôts directs de la commune parmi les contribuables de la commune.

Le nom d'un contribuable a été désigné pour siéger à la CIID à la demande de Tulle Agglo.

Projet éolien. Une motion de refus d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune a été votée.